

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter.

En cas d'annulation à moins de 3 jours ouvrés du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais sera retenue.

### Article 3 — Clauses particulières

**Déplacements :** Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

**Droit à l'image :** Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*raier cette mention en cas de refus*).

### Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>).

Fait en double exemplaire, le : ...../...../.....

A : .....

Signature

Pour le Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et par délégation  
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à en garder une copie.



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à [formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)

## VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1      2      3      4      5      6      7      8      9      10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1      2      3      4      5      6      7      8      9      10

Quelles seront vos productions vendues en circuits courts ?

.....

Que signifie pour vous une exploitation pratiquant les circuits courts économiquement viable ?

.....

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?

.....

.....

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



**FORMATION**

INSTALLATION TRANSMISSION  
RELATIONS HUMAINES

**CERTICREA**

**Vendre en circuits courts**

14 et 19 mars 2024

St Baldoph

**Contact**

Audrey TREVISIOL

04 57 08 70 11

[formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)

Dernière mise à jour : 28/11/2023

**Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc**  
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH  
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9  
[www.services.casmb.fr](http://www.services.casmb.fr)



# PROGRAMME DES 2 JOURS DE FORMATION



## Objectifs

- ◆ Connaître les principaux axes de réflexion d'un projet en circuits courts pour les intégrer dans son projet
- ◆ Savoir se situer par rapport aux réglementations en vigueur (hygiène, étiquetage, ERP, signalétique, etc.)
- ◆ Analyser son marché en circuits courts pour valider la faisabilité d'un projet



## Programme (version oct 2022-2023)

- ◆ Les bonnes questions à se poser pour préparer son projet de vente en circuits courts (motivations, débouchés, réglementations, temps de travail, aspects techniques, etc.)
- ◆ Les différentes réglementations qui peuvent s'appliquer sur son projet de vente en circuits courts
- ◆ L'étude de marché : Contenu et étapes pour la construire
- ◆ Eléments d'analyse et de positionnement de son projet au regard de l'étude de marché et de ses objectifs



## Méthodes pédagogiques

- ◆ Apports, échanges en groupe, cas pratiques



## Modalités d'évaluation

- ◆ Tour de table et questionnaire final
- ◆ Présentation orale en fin de parcours Certicrea



## MODALITÉS PRATIQUES

**Horaires** : 9 h - 17 h  
(pause-repas de 12h30 à 13h30)

**Lieu** : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc  
40 rue du Terraillet — 74190 ST BALDOPH

**Responsable de stage** : Marion CHAPIN, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

**Intervenant** : Marion CHAPIN, conseillère en circuits courts et autres conseillers Chambre d'agriculture

**Public** : Porteurs de projet JA et non JA avec un projet de vente en circuits courts, ayant un PPP agréé

**Pré-requis** : Aucun

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au réel, elle peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt formation.

# BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

*Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais.  
(Article L. 6353-3 du code du travail)*

**A retourner accompagné du chèque de règlement de la formation (si besoin)  
à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph,  
à l'attention d'Audrey TREVISIOL ou par mail : [formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)**

**Je soussigné(e),**

NOM ..... Prénom .....

Né(e) le ..... / ..... / ..... À .....

Adresse.....

Code Postal ..... Commune .....

Tél. ....

Mail .....

Statut actuel (cocher la case correspondante) :

Chef d'exploitation  Aide familial MSA  Conjoint(e) collaborateur MSA

Cotisant(e) solidaire  Salarié(e) secteur agricole  Salarié(e) autre secteur

Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé  Porteur de projet (PPP agréé)  Autre (merci de préciser) :  
Préciser le montant du CPF : ..... €

*Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case*

**M'inscrits à la formation intitulée : « CERTICREA—Vendre en circuits courts »**

**Durée** : 2 jours

**Responsable de stage** : Marion CHAPIN

**Date du stage** : 14 et 19 mars 2024

**Lieu** : Chambre d'agriculture - St Baldoph

*Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-joint. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.*

### Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

- **0 € si je suis ayant-droit Vivéa** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif) sous réserve que le contributeur soit à jour de ses cotisations MSA et qu'il dispose d'un crédit Vivéa suffisant. La formation sera facturée au tarif « autres publics » si Vivéa ne finance pas l'ayant-droit (contribution Vivéa non payée, seuil de financement dépassé, consentement non donné à Vivéa...) ou si le stagiaire ne fournit pas la preuve de la régularité de sa situation (attestation MSA spécifique).

- **490 € pour les autres publics**

Prise en charge possible sous certaines conditions via le CPF, le CPF complété par la Région AURA, Pôle Emploi ou votre OPCO sous réserve de demande préalable et du respect des délais liés aux financeurs. La formation sera facturée si la prise en charge / mobilisation du CPF n'est pas possible (démarches non réalisées, délais non respectés...)

### Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de la valeur prévue au contrat. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.



.../....